



24 novembre 2021  
*Version projet*

Programme local de prévention  
des déchets ménagers et  
assimilés 2021 - 2026  
Diagnostic et plan d'actions  
Bordeaux Métropole



v 24.11.21



## Contenu

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>GOVERNANCE ET CONCERTATION</b> .....	<b>4</b>
<b>SYNTHESE DU DIAGNOSTIC</b> .....	<b>5</b>
I. La communication .....	5
II. Les actions de prévention.....	5
III. Le service de collecte .....	5
IV. Le traitement des déchets .....	6
V. Le financement du service déchets .....	6
VI. Les performances atteintes.....	7
VII. Un tissu d'acteurs locaux dense .....	7
VIII. Bilan du diagnostic .....	8
VIII.A. Atouts, faiblesses, opportunités et menaces .....	8
VIII.B. Evolution attendue des performances en l'absence de PLPDMA.....	9
VIII.C. Les gisements d'évitement prioritaires.....	9
<b>LES OBJECTIFS POUR LE PLPDMA</b> .....	<b>11</b>
<b>LE PLAN D' ACTIONS DU PLPDMA</b> .....	<b>12</b>
I. Les axes de travail .....	12
II. Les rôles de Bordeaux Métropole.....	12
III. Le plan d'action détaillé par axe .....	13
<b>BILAN DU PLPDMA</b> .....	<b>35</b>
I. Synthèse des tonnages évités par axe.....	35
II. Bilan des performances .....	36
III. Le PLPDMA dans le Plan Stratégique Déchets de Bordeaux Métropole .....	37
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>38</b>

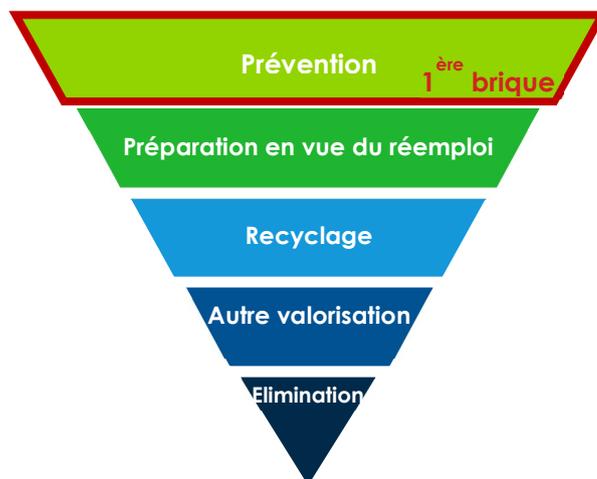
# Introduction

La **prévention** des déchets est définie comme l'ensemble des « **mesures prises avant** qu'une substance, une matière ou un produit ne **devienne un déchet**, et réduisant

- la **quantité** de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits,
- les **effets nocifs** des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine,
- ou la **teneur en substances nocives** des matières et produits »<sup>1</sup>.

Depuis 2008, la prévention est ciblée comme **priorité dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets**<sup>2</sup> et les programmes locaux de prévention de la production des déchets sont introduits.

Un **Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés** est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012<sup>3</sup>. Il concerne **l'ensemble des déchets ménagers et assimilés** (DMA), c'est-à-dire tous les déchets collectés par le service public.



Déchets des collectivités	Déchets ménagers et assimilés (DMA)			
	Déchets des centres de recyclage	Ordures ménagères		Déchets assimilés
Déchets des espaces verts, publics, voiries, marchés, etc.	Encombrants, végétaux, gravats etc.	Ordures ménagères résiduelles	Collectes sélectives	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, administrations qui utilisent le service public
		Poubelle ordinaire	Déchets collectés soit en bacs soit en colonnes (emballages, papiers, verre)	



Bordeaux Métropole, entité compétente pour la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés, a ainsi l'obligation d'avoir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Déjà engagée dans ce type de démarche depuis 2011, il s'agit aujourd'hui de renouveler son programme.

Cette réflexion s'inscrit dans une démarche plus vaste d'élaboration d'un plan stratégique Déchets visant à définir la ligne de conduite pertinente pour relever les défis de l'avenir en termes de production de déchets. La prévention constitue la 1<sup>ère</sup> brique de la stratégie Déchets.

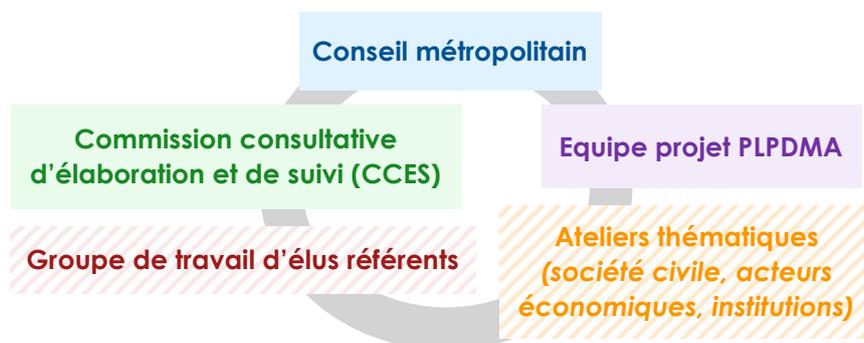
<sup>1</sup> Article 3 de la Directive 2008/98/CE

<sup>2</sup> Article 4 de la Directive 2008/98/CE

<sup>3</sup> Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015

# Gouvernance et concertation

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. De plus, dans le cadre de son PLPDMA, Bordeaux Métropole a souhaité mettre l'accent sur la concertation afin d'impliquer les acteurs locaux dans la démarche. La structure de la gouvernance et de la démarche de concertation sont détaillées ci-après.



- Le **Conseil Métropolitain** : c'est l'organe décisionnaire. Il valide le PLPDMA une fois élaboré.
- La **Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)** : obligatoire pour mettre en œuvre un PLPDMA<sup>4</sup>, elle est composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques de manière à être représentative du territoire. Elle aide à la construction du PLPDMA et donne son avis sur le projet du PLPDMA puis sur les bilans annuels présentés une fois le programme lancé.
- L'**équipe projet PLPDMA** : composée d'agents de Bordeaux Métropole, elle participe à l'élaboration du PLPDMA puis assure le suivi et l'animation du PLPDMA.
- Le **groupe de travail d'élus référents** : mis en place pour l'élaboration du PLPDMA à l'initiative de Bordeaux Métropole, il suit l'élaboration du PLPDMA et co-construit le plan d'actions.
- Des **ateliers thématiques** : réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA, ils regroupent des membres de la CCES mais également des acteurs locaux conviés pour l'occasion. Ils permettent de partager le diagnostic et de co-construire les actions du PLPDMA. 6 ateliers ont été organisés avec des acteurs locaux : associations (zéro déchets, réemploi, vrac, compostage, etc.), chambres consulaires, fédérations de professionnels. 2 autres ateliers ont permis de travailler entre agents de différents services de Bordeaux Métropole.



<sup>4</sup> Article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement

# Synthèse du diagnostic

## I. La communication

Bordeaux Métropole dispose de **nombreux supports et réalise diverses actions** de communication :

- Les supports papier sont variés, complets et pratiques.
- Un grand nombre de contenu sont disponibles en ligne : site internet et réseaux sociaux.
- Les équipes terrain sont bien mobilisées.
- Un événement phare met en lumière la prévention : le festival ZZ (organisé lors de la Semaine Européenne de la réduction des déchets en novembre).

Toutefois, la **densité des messages** et des actions de communication peut nuire à la compréhension des messages délivrés.

## II. Les actions de prévention

Bordeaux Métropole a engagé une démarche de prévention dès 2011 avec un **1er programme local de prévention des déchets PLPD (2011 – 2016)** suivi par un programme « **Territoire Zéro déchet zéro gaspillage** » TZDZG (2017 – 2020).

De **nombreuses thématiques** ont été abordées telles que les biodéchets, l'accompagnement au changement, la communication, l'éco-exemplarité ou encore l'économie circulaire.

Cependant, les **moyens humains ont été limités** entre 2011 et 2019 et n'ont pas été adaptés à l'ambition des programmes puisqu'ils n'ont pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> PLPD (2011).

### PLPD 2011 – 2016

28 actions programmées

- 2,9 % sur le ratio de DMA

### TZDZG 2017 – 2020

92 actions programmées

+ 0,24 % sur le ratio de DMA

L'engagement de BM est donc certain mais nécessite de recentrer son intervention autour des actions les plus impactantes, de structurer et de coordonner un réseau d'acteurs existants.

## III. Le service de collecte

Un **haut niveau de service** est proposé aux usagers de Bordeaux Métropole :

- Des collectes majoritairement en **porte-à-porte** pour les OMR et les emballages et papiers
- Le développement de collectes dites **annexes** (végétaux et encombrants)
- De **nombreuses filières en centres de recyclage** bien que peu de réemploi soit proposé
- Des **fréquences de collecte élevées** : une à cinq fois par semaine.

Ce niveau de service élevé, confortable pour les usagers, n'incite pas à la réduction des déchets. Or une enquête<sup>5</sup> menée dans le cadre de l'étude montre que 81 % des répondants souhaitent

<sup>5</sup> Audirep, 2021

réduire leur production de déchets à l'avenir. Il est donc **nécessaire d'engager une réflexion pour faire évoluer le service de manière à l'adapter aux évolutions des mentalités des usagers.**

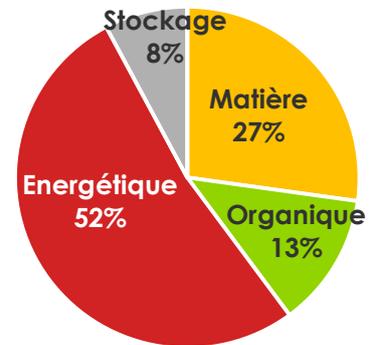
## IV. Le traitement des déchets

Actuellement, les parts de valorisation matière et de valorisation organique sont conséquentes. Les déchets collectés par Bordeaux Métropole sont **majoritairement valorisés énergétiquement**, c'est-à-dire par incinération.

Ces tonnages traités sont **autant de déchets qui pourraient être évités, réduits, réemployés ou encore compostés** sur place.

Par ailleurs, la réglementation impose une **hausse importante de la taxe générale sur les activités polluantes** à l'horizon 2025. Cela impactera directement le coût de traitement des déchets incinérés et enfouis.

Répartition des filières de traitement



Les actions de prévention mises en œuvre dans le cadre du PLPDMA peuvent permettre de réduire les quantités de déchets envoyées en centres de traitement ce qui entraînerait une maîtrise des coûts associés.

## V. Le financement du service déchets

Le service Déchets est financé par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et par la redevance spéciale (RS).

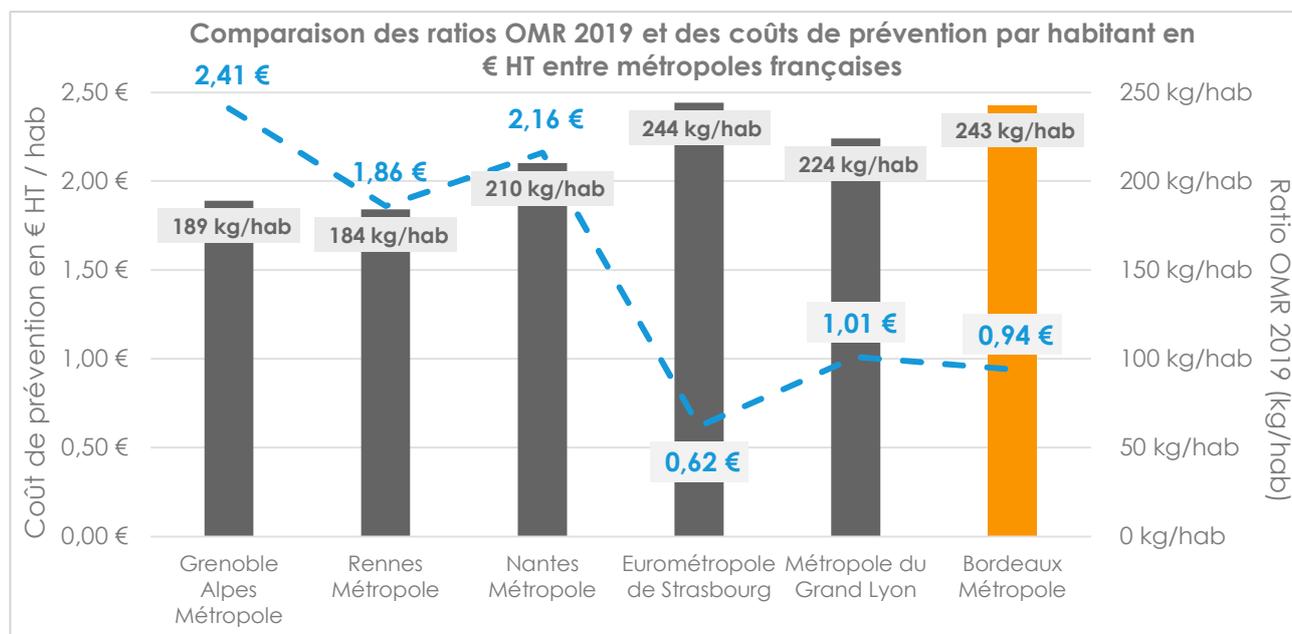
- La TEOM est un impôt indexé sur la valeur locative du local : le montant à payer est visible sur l'avis d'imposition du propriétaire.
  - Les usagers ont donc globalement une méconnaissance du coût du service : le montant à payer n'est pas détaillé sur l'avis d'imposition. Par ailleurs, les locataires ont besoin de l'intermédiaire du propriétaire pour connaître le montant de la taxe.
  - Cette méconnaissance rend difficile une incitation à la réduction des déchets sur la base d'arguments financiers.
- La RS est un abonnement au service public Déchets à destination des acteurs économiques. Seuls 18 % des 15 300 redevables paient effectivement cette redevance, les autres bénéficiant de contrats gratuits puisqu'ils ne dépassent pas le seuil limite défini par BM.
  - Les redevables ont donc majoritairement peu connaissance du coût du service Déchets.

L'argument économique, utilisé pour encourager les usagers à réduire leur production de déchets, repose en partie sur la connaissance du coût du service public de prévention et de gestion des déchets. Un des enjeux semble donc d'**apporter cette connaissance à tous les usagers de BM.**

## VI. Les performances atteintes

En 2019, Bordeaux Métropole a dépensé 0,94 € par habitant pour la prévention des déchets. En parallèle, la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées par habitant s'élevait à 243 kg par habitant.

Le graphique ci-dessous compare les performances entre métropoles françaises. Il présente les quantités d'OMR collectées par habitant (histogramme) et le montant dépensé pour la prévention par habitant (courbe bleue).



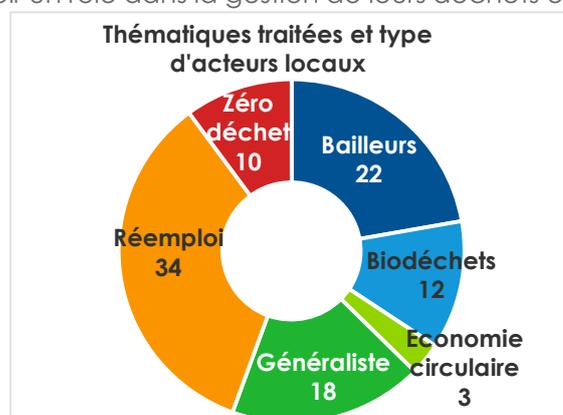
Bien que BM investisse des moyens dans la prévention, ces performances la place derrière plusieurs autres métropoles françaises qui engagent plus de moyens sur la prévention ce qui concourt à de meilleures performances de collecte.

## VII. Un tissu d'acteurs locaux dense

Le territoire de Bordeaux Métropole foisonne d'acteurs travaillant sur le thème de la prévention des déchets. Parallèlement, 97 % des habitants estiment avoir un rôle dans la gestion de leurs déchets et 77 % déclarent être impliqués dans la réduction des déchets (enquête Audirep, 2021).

Plus d'une centaine de structures couvrant de nombreuses thématiques de la prévention ont été recensées sur le territoire, classées en 4 catégories :

- Des associations
- Des entreprises, notamment l'ESS
- Des institutions et des chambres consulaires
- Des gestionnaires de l'habitat collectif



Pour chaque catégorie d'acteurs, les relations avec BM et les enjeux associés sont différents.

Catégorie	Relations actuelles avec BM	Enjeux
<u>Associations</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien au cas par cas</li> <li>- Des accompagnements et des subventions via des appels à projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Structurer le réseau</b> pour mettre en lien les nombreux acteurs</li> <li>- <b>Faire connaître</b> les actions existantes et <b>encourager leur développement</b></li> </ul>
<u>Entreprises</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de liens avec BM hormis quelques aides financières via des appels à projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Responsabiliser les entreprises</b> sur leur production de déchets pour une réduction</li> <li>- <b>Rendre visible</b> les actions portées par les entreprises (ex : <i>annuaire ou label</i>)</li> <li>- <b>Améliorer la cohérence</b> de leurs projets avec la politique Déchets de BM</li> <li>- <b>Favoriser le développement des actions les plus impactantes</b> en termes de prévention</li> </ul>
<u>Institutions</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CMA et CCI : relation de confiance. Soutien financier par BM</li> <li>- Relation plus contractuelle que partenariale avec l'ADEME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Poursuivre les efforts</b> auprès des professionnels</li> <li>- <b>S'appuyer sur l'expérience et les moyens financiers</b> de l'ADEME</li> </ul>
<u>Gestionnaires de l'habitat collectif</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en concertation pour les logements sociaux</li> <li>- Problématiques abordées : les encombrants et les déchets du BTP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les impliquer sur un sujet qui ne leur semble pas prioritaire</b> : la gestion passe avant la prévention actuellement</li> <li>- <b>Impliquer les habitants des logements collectifs</b> dans la démarche de prévention</li> </ul>

La dynamique sur le territoire est bonne. Les acteurs sont associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du PLPDMA (CCES, ateliers thématiques) afin d'en être des partenaires éventuels, de relayer les messages de BM sur le territoire et de porter certaines actions du programme.

## VIII. Bilan du diagnostic

### VIII.A. Atouts, faiblesses, opportunités et menaces

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une <b>tendance à la baisse du ratio OMR</b> depuis 2017 : encourageant.</li> <li>• Une <b>dynamique de prévention ancrée sur le territoire</b> avec de <b>nombreuses actions menées</b>.</li> <li>• Un <b>PLPD et une démarche TZDZG menés à terme</b> : un apprentissage des expériences passées.</li> <li>• Des <b>centres de recyclage réservés aux ménages</b> mais un travail à mener sur la fraude des professionnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une <b>mobilité assez importante de la population</b> : le va-et-vient entre partants et arrivants complique la pérennisation des actions.</li> <li>• <b>Peu de communication pour rendre visible</b> les actions et les acteurs de la prévention</li> <li>• Des <b>moyens limités</b> pour porter, mettre en œuvre et suivre le PLPDMA.</li> <li>• <b>Un besoin de clarification du « qui fait quoi »</b> de BM pour améliorer la communication avec les partenaires.</li> <li>• De très gros apports <b>de végétaux et d'encombrants</b> entrant en centres de recyclage</li> </ul>

### Opportunités

- Un **réseau important de partenaires et de relais sur le territoire** pour accompagner la mise en place d'actions.
- Une **étude stratégique de la politique Déchets de BM** réalisée en parallèle dont la prévention sera le 1<sup>er</sup> levier.

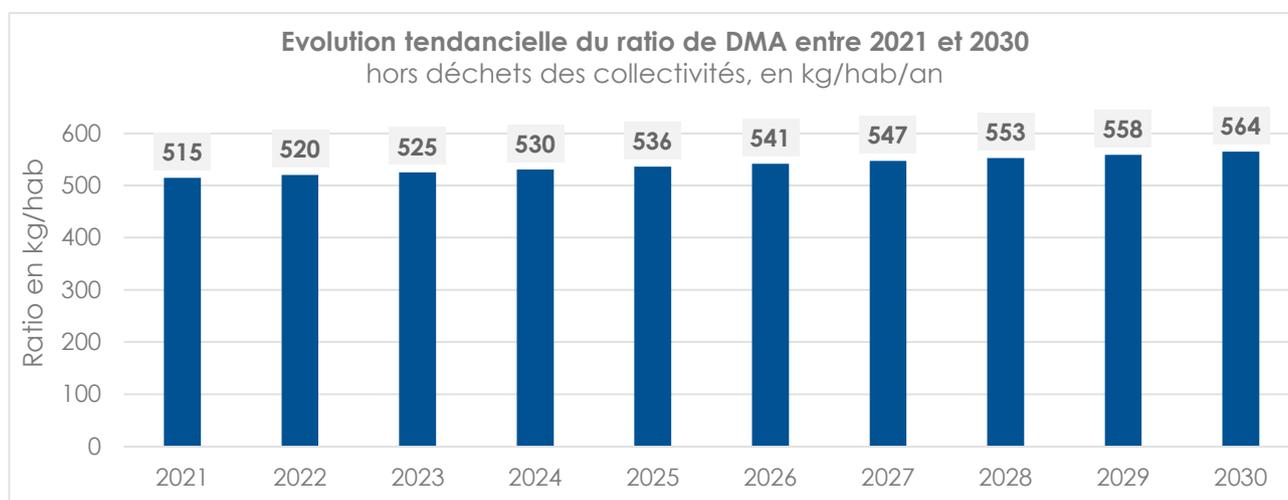
### Menaces

- **Multiplicité des acteurs avec lesquels interagir**
- **Un manque de moyens humains** pour porter le PLPDMA

## VIII.B. Evolution attendue des performances en l'absence de PLPDMA

Le graphique ci-dessous présente l'évolution attendue du ratio de collecte des DMA en l'absence d'une mise en œuvre du PLPDMA.

Les déchets de l'activité des collectivités ne sont pas présentés dans les évolutions ci-dessous.



En l'absence d'un PLPDMA, la tendance est à une hausse des quantités de déchets collectés par habitant. Il est donc primordial d'inverser cette dynamique, notamment grâce au PLPDMA, pour réduire la production de déchets et se conformer aux objectifs réglementaires.

## VIII.C. Les gisements d'évitement prioritaires

La connaissance des **gisements d'évitement prioritaires** permet d'identifier les catégories de produits sur lesquels il est pertinent d'agir. Le raisonnement ne concerne plus les flux collectés (Ordures Ménagères résiduelles, collecte sélective, encombrants, etc.) mais des catégories de produits.

La hiérarchisation des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- L'ampleur du gisement lui-même
- Son degré d'exploitation déjà acquis
- Sa facilité et les opportunités d'exploitation
- Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement
- L'obligation légale ou contractuelle
- L'avis de la CCES.

# 10

Ainsi, 4 gisements prioritaires ont été identifiés :



Les actions du PLPDMA sont essentiellement concentrées sur ces 4 gisements.

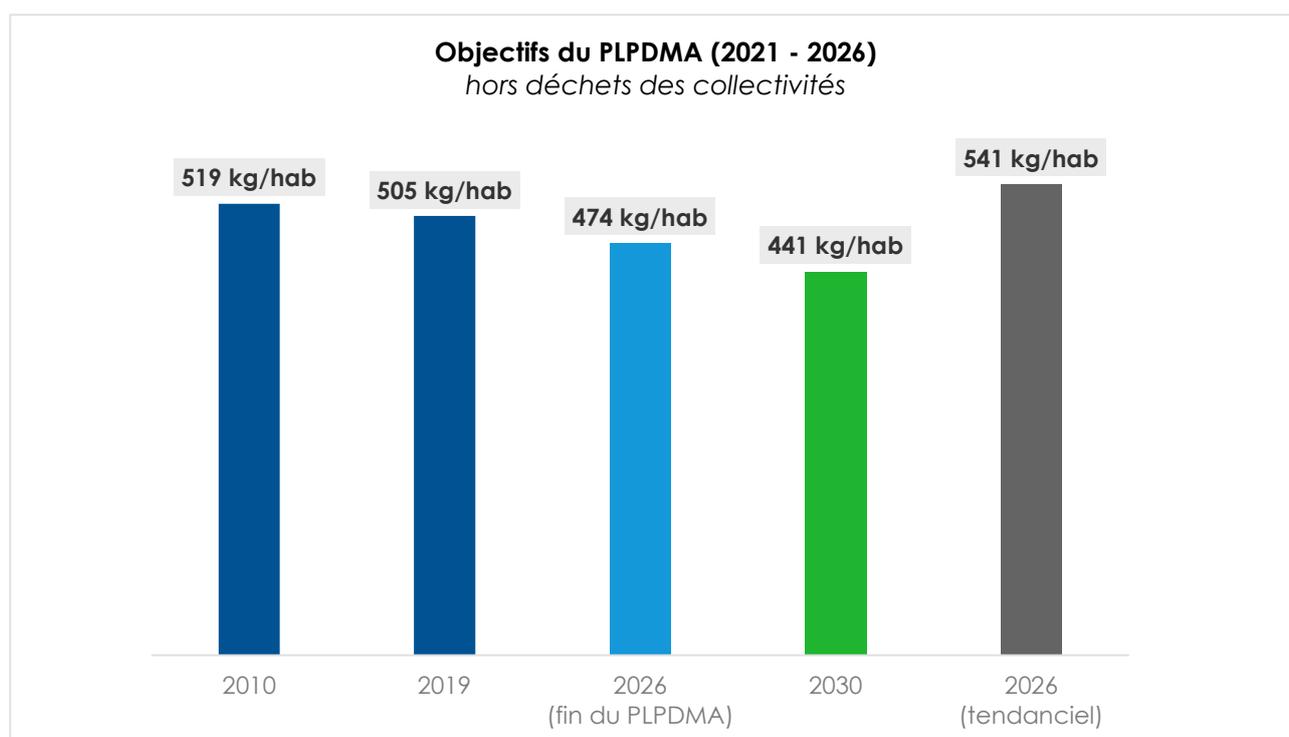
## Les objectifs pour le PLPDMA

Le PLPDMA doit définir un **objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés** (DMA) à atteindre à la fin du programme. Cet objectif doit être au moins aussi ambitieux que les objectifs fixés par la loi de lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire de 2020 (loi AGEC) et par le programme régional de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (PRPGDMA).

Référence	Objectif de réduction	Objectif retenu
Loi AGEC	- 15 % de DMA entre 2010 et 2030	✓
SRADDET volet déchets	- 14 % de DMA entre 2010 et 2031	

L'objectif de la loi AGEC étant plus ambitieux que celui du PRPGDMA Nouvelle-Aquitaine, c'est celui-ci qui est retenu pour le PLPDMA de Bordeaux Métropole.

Le graphique ci-dessous présente l'objectif de BM pour les DMA, hors déchets de l'activité des collectivités.



En ce qui concerne les déchets des collectivités, l'objectif est de passer de 44 kg/habitant en 2019 à 40 kg/hab en 2026.

Bordeaux Métropole doit respecter ces objectifs pour se conformer à la réglementation, c'est-à-dire 474 kg de DMA hors déchets de l'activité des collectivités par habitant à l'horizon 2026. Cela signifie atteindre un **ratio global de 514 kg de DMA par habitant en 2026**, déchets des collectivités inclus.

# Le plan d'actions du PLPDMA

## I. Les axes de travail

Bordeaux Métropole a fait le choix de retenir 7 axes thématiques. Les axes sont déclinés en 34 actions :

Axe 1	Gouvernance	2 actions
Axe 2	Sensibiliser les acteurs du territoire et favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets	9 actions
Axe 3	Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	7 actions
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire	3 actions
Axe 5	Réduire et valoriser in situ les végétaux et déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	5 actions
Axe 6	Développer le réemploi pour allonger la durée de vie des objets	6 actions
Axe 7	Réduire les déchets des entreprises	2 actions

## II. Les rôles de Bordeaux Métropole

Afin d'assurer le succès du PLPDMA, Bordeaux Métropole se positionne à différents niveaux selon les actions pour endosser le rôle le plus cohérent dans la mise en œuvre :



- **Animateur** : pour mettre en cohérence et faire savoir les initiatives portées par les associations, les communes, les collectifs d'habitants, etc.



- **Accompagnateur** : pour soutenir techniquement et/ou financièrement les acteurs les plus à même d'induire des changements de comportements, en particulier les communes, le tissu associatif, les gestionnaires d'habitat collectifs (bailleurs et syndics).



- **Réalisateur** : pour porter directement les leviers techniques et mettre en œuvre des actions à destination des habitants mais centrées exclusivement sur les flux prioritaires.

L'enjeu pour Bordeaux Métropole est de rendre cohérente et visible son action et de structurer le réseau d'acteurs du territoire pour qu'il porte des actions du PLPDMA, avec le concours de la métropole.

### III. Le plan d'action détaillé par axe



#### Axe 1 : Gouvernance

##### Enjeux

Le PLPDMA correspond à une planification territoriale pour réduire les déchets à l'échelle de Bordeaux Métropole. Il s'inscrit dans un contexte régional et local riche d'initiatives et d'acteurs. De plus, il approche de nombreux sujets aussi variés que le développement économique et commercial, la politique événementielle et touristique, l'alimentation, l'aménagement de l'espace public, les politiques d'achat public.

A travers cet axe, Bordeaux Métropole souhaite s'assurer de la bonne coordination et de la cohérence entre le PLPDMA et les autres politiques publiques auquel il est lié.

Objectif global de réduction

**Non quantifiable**



#### Action 1 - Coordonner les actions avec les politiques déchets et économie circulaire régionales

Cible :  
**DMA**

La Région Nouvelle-Aquitaine développe une politique ambitieuse vis-à-vis des déchets à travers son PRPGDMA et plus récemment la feuille de route Néo Terra, éditée en juillet 2019. Cette dernière rappelle les ambitions du PRPGDMA et axe la réflexion sur un objectif "zéro déchet" à l'horizon 2030.

Bordeaux Métropole souhaite coordonner les actions de son PLPDMA avec les ambitions de la politique régionale en termes de déchets et d'économie circulaire. Au cours de l'élaboration puis de la mise en œuvre du PLPDMA, une attention particulière est portée à cet aspect.

**Public ciblé**

**Porteur du projet** : DPGD de Bordeaux Métropole

**Objectif**

**Coordonner les actions du PLPDMA avec la politique régionale en termes de déchets et d'économie circulaire afin d'assurer la cohérence des ambitions et l'adéquation des moyens mis en œuvre.**

Potentiel de réduction

**Non quantifiable**

**Partenaires mobilisés**

La Région Nouvelle-Aquitaine

#### Étapes clés

2021 : Vérifier la cohérence des actions proposées au cours de l'élaboration du PLPDMA avec les politiques régionales en cours sur les déchets et l'économie circulaire.

2022 – 2026 : Assurer la coordination des actions du PLPDMA avec les politiques régionales en cours sur les déchets et l'économie circulaire lors de la mise en œuvre et du suivi du PLPDMA.



## Action 2 - Coordonner les actions avec les autres politiques publiques de BM

Cible :  
**DMA**

Bordeaux Métropole possède de nombreuses compétences parmi lesquelles la compétence Déchets. Le PLPDMA doit s'inscrire en cohérence avec les autres politiques publiques portées par la métropole telles que le SPASER, le PLU, le PCAET, la feuille de route Economie circulaire, la politique sur le tourisme, sur le développement économique, etc.

Un travail de coordination est donc nécessaire pour permettre la cohérence des politiques publiques et l'atteinte des objectifs.

**Public ciblé**

**Porteur du projet** : DPGD de Bordeaux Métropole

**Objectif**

**Coordonner les actions du PLPDMA avec les autres politiques portées par Bordeaux Métropole afin d'assurer la cohérence des ambitions de la métropole et l'adéquation des moyens mis en œuvre.**

Potentiel de réduction

**Non quantifiable**

**Partenaires mobilisés**

Les services de Bordeaux Métropole

### Étapes clés

2021 : Vérifier la cohérence des actions proposées lors de l'élaboration du PLPDMA avec les autres politiques publiques en cours portées par Bordeaux Métropole.

2022 – 2026 : Assurer la coordination des actions du PLPDMA avec les autres politiques publiques en cours portées par Bordeaux Métropole lors de la mise en œuvre et du suivi du PLPDMA.



## Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets

### Enjeux

Afin de remplir les objectifs du PLPDMA, il est nécessaire de communiquer auprès des usagers et des différents acteurs du territoire afin de leur faire connaître les principes de la prévention des DMA et de les associer le plus possible à la démarche commune de réduction des déchets. Il s'agira au cours des 6 années de créer une communication générale qui vise le grand public associée à des actions de communication ciblées sur des acteurs clés du territoire ou sur des secteurs de projet.

Objectif global de réduction

**1,8 kg/hab**



**Action 3 - Réaliser une étude de faisabilité d'une plateforme qui valorise les initiatives locales pour mettre en valeur les acteurs locaux et les faire connaître auprès de la population**

Cible :  
**DMA**

Actuellement Bordeaux Métropole dispose d'un seul outil pour mettre en valeur les acteurs locaux : le festival ZZ. Il semble donc opportun de réfléchir à de nouveaux moyens pour pérenniser les liens entre les acteurs et les usagers.

La réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme valorisant les initiatives locales permettrait de trouver la solution la plus pertinente, quel que soit sa forme (vidéos, cartes, messages, etc.).

**Public ciblé**

Habitants et partenaires

**Porteur du projet** : DPGD de Bordeaux Métropole

**Objectif**

**Réaliser une étude de faisabilité pour créer une plateforme en ligne, permettant de mettre en valeur les initiatives et acteurs locaux en termes de prévention des déchets.**

Potentiel de réduction

**Non quantifiable**

**Partenaires mobilisés**

La Région Nouvelle-Aquitaine, ADEME

### Étapes clés

2022 : Rédiger le cahier des charges, lancer la consultation, choix du prestataire

2022 – 2023 : Lancer et réaliser l'étude de faisabilité

2024 : Selon les résultats de l'étude, créer la plateforme et mettre en ligne.



#### Action 4 - Développer les lieux de démonstration fixes, mobiles et numériques sur les gestes pour réduire les déchets

Cible :  
**DMA**

Afin d'encourager les habitants de Bordeaux Métropole à réduire leurs déchets, les actions de sensibilisation sur le terrain sont un vecteur efficace. Ainsi, BM souhaite développer des lieux de démonstration, qu'ils soient fixes, mobiles ou encore en ligne, pour accueillir des ateliers et des stands de sensibilisation grand public.

Il est tout d'abord nécessaire de recenser les structures existantes pouvant accueillir ce type d'animation puis mettre en œuvre les ateliers de démonstration des gestes pour réduire ses déchets.

<b>Public ciblé</b>	Habitants	<b>Porteur du projet</b> : DPGD de Bordeaux Métropole
---------------------	-----------	---

<b>Objectif</b>	<b>Recenser les lieux pour accueillir des ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets et mettre en œuvre ce type d'ateliers pour le grand public.</b>
-----------------	--

<u>Potentiel de réduction</u>	<b>0,2 kg/hab</b>
-------------------------------	-------------------

<b>Partenaires mobilisés</b>	Têtes de réseaux associatifs
------------------------------	------------------------------

#### Étapes clés

2022 : Recenser les lieux de démonstration existants comme les maisons du développement durable, maisons de quartier, pouvant accueillir des ateliers

2023 – 2026 : Mettre en œuvre des ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets à destination du grand public dans les lieux recensés

2023 – 2026 : Communiquer sur les ateliers de sensibilisation proposés.



#### Action 5 - Développer une communication de proximité sur la prévention dans le quotidien des métropolitains

Cible :  
**DMA**

Pour favoriser la réussite du PLPDMA et l'appropriation des actions par les habitants, une communication au plus proche d'eux est indispensable. Il s'agit donc pour Bordeaux Métropole de développer une communication de proximité, c'est-à-dire mise en œuvre dans les lieux de passage des habitants comme les marchés, les galeries commerciales ou encore les centres de recyclage.

<b>Public ciblé</b>	Habitants	<b>Porteur du projet</b> : DPGD de Bordeaux Métropole
---------------------	-----------	---

<b>Objectif</b>	<b>Promouvoir la réduction des déchets auprès des habitants à travers une communication faite à proximité immédiate de ces derniers.</b>
-----------------	--

<u>Potentiel de réduction</u>	<b>0,3 kg/hab</b>
-------------------------------	-------------------

<b>Partenaires mobilisés</b>	
------------------------------	--

#### Étapes clés

2022 : Recenser les lieux les plus pertinents où développer une communication de proximité

2022 : Editer des supports de communication à diffuser dans les lieux recensés

2022 – 2026 : Diffuser des messages de communication dans des lieux de passage des habitants.



### Action 6 - Sensibiliser les grandes et moyennes surfaces (GMS) sur la promotion des outils pour la réduction à la source des emballages



Par les produits qu'elles vendent, les grandes et moyennes surfaces sont responsables de la production des déchets d'emballages des ménages. Bordeaux Métropole souhaite accompagner les GMS pour les encourager à réduire à la source les emballages. Pour cela, différents moyens existent : vente en vrac, modification de la chaîne logistique, sensibilisation du consommateur, etc. La métropole veut sensibiliser ses GMS en promouvant les outils permettant la réduction des emballages.

#### Public ciblé

Partenaires

Porteur du projet : DPGD de Bordeaux Métropole

#### Objectif

**Accompagner les GMS dans la réduction des emballages qu'elles génèrent en leur présentant les outils à leur disposition à travers des temps d'échange.**

#### Potentiel de réduction

1,3 kg/hab

#### Partenaires mobilisés

Têtes de réseau des GMS

#### Étapes clés

2022 : Créer un kit de communication pour sensibiliser les GMS aux outils permettant la réduction des emballages

2022 – 2026 : Organiser des temps d'échange sur le sujet de la réduction à la source des emballages sous forme d'ateliers

2022 – 2026 : Diffuser le support de communication à destination des GMS.



### Action 7 - Sensibiliser les scolaires en intégrant la problématique de la réduction des déchets au programme des Juniors du développement durable

Cible : DMA

Les jeunes sont des acteurs indispensables quand il s'agit de prévention des déchets sur le territoire. Des actions de communication spécifiques sont à mener auprès des établissements scolaires afin de permettre aux élèves d'acquérir dès le plus jeune âge des réflexes de prévention des déchets et de relayer ces informations auprès de leurs parents. L'objectif de cette action est d'intégrer la prévention des déchets au programme des Juniors du développement durable. Ce programme finance des interventions d'associations formant les jeunes à l'éco-citoyenneté.

Ainsi, les partenaires pourront expliquer aux enfants l'intérêt de la prévention des déchets et les outils pour y parvenir par le biais d'interventions pédagogiques et ludiques sur différentes thématiques (compostage, tri, jardinage au naturel, éco-consommation etc.).

#### Public ciblé

Habitants

Porteur du projet : DEEDD de Bordeaux Métropole

#### Objectif

**Sensibiliser les plus jeunes à la prévention des déchets en intégrant cette notion au programme des Juniors du développement durable**

#### Potentiel de réduction

Non quantifiable

#### Partenaires mobilisés

Associations d'éducation à l'environnement

#### Étapes clés

2022 : Contacter les associations partenaires du programme des Juniors du développement durable pour s'assurer de leur capacité à sensibiliser sur le thème de la prévention des déchets

2022 – 2026 : Communiquer auprès des enseignants sur la possibilité et l'intérêt de sensibiliser leurs élèves à la prévention des déchets

2022 – 2026 : Suivre le nombre de sensibilisations réalisées sur le thème de la prévention des déchets grâce au programme des Juniors du Développement durable.



### Action 8 - Accompagner les acteurs relais (bailleurs, syndicats, associations) pour des projets de mobilisation des habitants sur la réduction des déchets

Cible :  
**DMA**

Afin de maximiser la sensibilisation des habitants sur le thème de la prévention, la proximité des actions est à favoriser. Pour cela, Bordeaux Métropole souhaite accompagner des acteurs "relais", c'est-à-dire à l'interface entre les habitants et les services de BM (bailleurs, syndicats, associations). BM apporte son soutien technique voire financier aux acteurs relais ayant des projets de mobilisation des habitants sur le thème de la prévention (appels à projet ouverts aux associations et aux acteurs de l'ESS, convention partenariale, ...).

#### Public ciblé

Partenaires

Porteur du projet : DPGD de Bordeaux Métropole

#### Objectif

**Apporter un soutien technique et financier aux acteurs relais ayant des projets de mobilisation des habitations sur le thème de la réduction des déchets.**

#### Potentiel de réduction

**Non quantifiable**

#### Étapes clés

2022 : Lancer l'AAP pour 2022 à 2024

2022 – 2024 : Suivre des projets des lauréats de l'AAP

2023 : Etudier les modalités partenariales avec les bailleurs et syndicats

2025 : Lancer d'un AAP pour 2025 - 2027

2025 – 2026 : Suivre des projets des lauréats de l'AAP.



### Action 9 - Encourager l'éco-exemplarité de Bordeaux Métropole et la faire connaître auprès des agents

Cible :  
**DMA**

Bordeaux Métropole se doit d'être exemplaire dans le fonctionnement de ses services en matière de transition écologique et de réduction de ses impacts environnementaux. Cette éco-exemplarité lui permet alors d'être perçu comme un acteur crédible et engagé auprès des usagers du service Déchets mais également de ses agents.

Des actions sont déjà menées en ce sens au sein de certains services de BM mais une véritable stratégie doit être dessinée à l'échelle de la collectivité pour mobiliser l'ensemble des agents de façon cohérente et transversale.

#### Public ciblé

Agents de BM

Porteur du projet : Bordeaux Métropole

#### Objectif

**Favoriser l'engagement de BM et de ses services dans la réduction des déchets en déployant une véritable stratégie qui facilite la diffusion et l'appropriation des bonnes pratiques**

#### Potentiel de réduction

**Non quantifiable**

#### Partenaires mobilisés

DEEDD, DPGD de Bordeaux Métropole, Service de communication interne de BM et les autres services (Immobilier)

#### Étapes clés

2022 : Etudier les modalités de mise en œuvre

2023-2026 : A définir



### Action 10 - Animer les supers défis

Cible :  
DMA

Depuis près de 10 ans, Bordeaux Métropole propose des défis à ses habitants sur le thème de la transition écologique. Les familles sont invitées à se challenger sur les sujets de l'énergie, de l'eau, des déchets, de l'alimentation et de la mobilité. Les cibles de ces défis sont a priori des usagers déjà bien engagés dans la transition écologique.

A travers cette action, BM souhaite mettre à jour la méthodologie pour accentuer l'aspect « prévention des déchets », notamment pour les défis concernant l'alimentation. L'enjeu repose également sur la communication des résultats des défis auprès du plus grand nombre afin de montrer par l'exemple la possibilité de réduction des déchets au quotidien.

<b>Public ciblé</b>	Habitants	<b>Porteur du projet :</b> DEEDD de Bordeaux Métropole
---------------------	-----------	--

#### Objectif

**Reconduire les supers défis en les animant et en approfondissant la thématique de la prévention des déchets.**

Communiquer à l'échelle de Bordeaux Métropole sur les résultats des supers défis afin d'encourager les usagers à réduire leurs déchets.

Potentiel de réduction

**Non quantifiable**

**Partenaires mobilisés**

#### Étapes clés

2022 : Renforcer la thématique de la prévention des déchets lors de la mise à jour de la méthodologie des défis

2022 – 2026 : Reconduire les supers défis chaque année.



### Action 11 - Accompagner les communes vers des actions de réduction de déchets auprès de leurs habitants en étudiant la faisabilité d'un règlement d'intervention

Cible :  
DMA

Les communes sont des acteurs proches des habitants de Bordeaux Métropole. A ce titre, ce sont de bons acteurs pour mettre en œuvre des actions concrètes de sensibilisation à la réduction des déchets et ainsi relayer les messages du PLPDMA. Certaines communes œuvrent déjà sur leur éco-exemplarité, les événements éco-responsables, etc.

Bordeaux Métropole souhaite apporter son soutien à ces communes en étudiant la possibilité de mettre en œuvre un règlement d'intervention pour cadrer et renforcer leur action et pour l'harmoniser sur tout son territoire.

<b>Public ciblé</b>	Habitants	<b>Porteur du projet :</b> DPGD de Bordeaux Métropole
---------------------	-----------	---

#### Objectif

**Soutenir les communes dans leurs actions pour la prévention des déchets en étudiant la faisabilité d'un règlement d'intervention aux communes**

Potentiel de réduction

**Non quantifiable**

**Partenaires mobilisés**

Communes

#### Étapes clés

2022 – 2023 : Mettre en place un groupe de travail pour étudier la possibilité d'un règlement d'intervention des communes.

2023 – 2026 : Mettre en œuvre l'accompagnement, selon les modalités d'accompagnement définies



## Axe 3 : Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation éco-responsible

### Enjeux

La consommation responsable est un mode de consommation durable qui vise à mieux satisfaire les besoins des citoyens grâce à des biens et des services plus économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social. A travers cet axe, Bordeaux Métropole souhaite promouvoir une série d'actions simples et emblématiques afin d'inciter les usagers à consommer des biens et des services plus respectueux de l'environnement ainsi que pour les accompagner dans la réduction de leurs déchets.

Objectif global de réduction

**6,9 kg/hab**



**Action 12 - Mettre en œuvre un SPASER pour favoriser des achats responsables de Bordeaux Métropole**

**Cible :  
DMA**

Bordeaux Métropole a adopté un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) en 2021. Ce schéma vise, à travers 50 actions, à favoriser les achats responsables. Parmi les actions proposées, certaines abordent la thématique des déchets et plus précisément la prévention.

Bordeaux Métropole souhaite aujourd'hui mettre en œuvre son schéma pour décliner dans les faits sa volonté de promouvoir les achats responsables.

**Public ciblé**

Agents de BM

**Porteur du projet** : DACP de Bordeaux Métropole

**Objectif**

**Mettre en œuvre le SPASER adopté en 2021 pour promouvoir les achats responsables au sein de Bordeaux Métropole.**

Potentiel de réduction

**0,0 kg/hab**

**Partenaires mobilisés**

### Étapes clés

2021 – 2026 : Mettre en œuvre le SPASER par la direction des achats publics de BM

2022 – 2026 : Suivre la mise en œuvre du SPASER avec 2 COPIL par an (BM, CCI et CRESS).


**Action 13 - Etudier la faisabilité de promouvoir les achats responsables dans les politiques d'achat communales**
**Cible :  
DMA**

Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont adopté un SPASER en 2021. Ce schéma promeut les achats socialement et écologiquement responsables.

BM souhaite réfléchir à la possibilité de doter ses communes membres d'une politique similaire afin qu'elles promeuvent également les achats responsables.

**Public ciblé**

Agents de BM

**Porteur du projet** : DACP de Bordeaux Métropole

**Objectif**
**Réfléchir avec les communes à un système permettant de promouvoir les achats responsables dans leurs politiques d'achat.**
Potentiel de réduction
**Non quantifiable**
**Partenaires mobilisés**
**Étapes clés**

2021 : Réunir les communes membres pour échanger sur la promotion des achats responsables dans leurs politiques publiques d'achat, avec par exemple le témoignage de la ville de Bordeaux.


**Action 14 - Etudier la faisabilité du recours au matériel reconditionné**


Bordeaux Métropole a besoin pour son fonctionnement d'une quantité conséquente de mobilier et de fourniture de bureaux. Dans le cadre du SPASER, BM souhaite étudier la possibilité de préférer du matériel reconditionné au matériel neuf afin de limiter son impact sur l'environnement.

**Public ciblé**

Agents de BM

**Porteur du projet** : Direction Immobilier de BM

**Objectif**
**Etudier la possibilité de recourir à du matériel reconditionné plutôt que du matériel neuf pour équiper ses services en mobilier et fournitures de bureau.**
Potentiel de réduction
**Non quantifiable**
**Partenaires mobilisés**

DACP de Bordeaux Métropole

**Étapes clés**

2022 : Analyser par la direction Immobilier la possibilité, ou non, pour BM de se fournir en matériel reconditionné (autorisation / limites juridiques ? Fournisseurs ? Délais ? Etc.).



### Action 15 - Engager un travail législatif pour une réduction et/ou une interdiction de mise sur le marché des emballages et des sur-emballages



Les emballages et sur-emballages utilisés pour les produits mis en vente génèrent des quantités importantes de déchets alors même que des moyens existent pour les éviter. Bordeaux Métropole accompagne les GMS dans la réduction à la source des emballages (voir axe 2, action 6). Toutefois, une harmonisation des règles à l'échelle nationale est indispensable pour récompenser les efforts des entreprises engagées et contraindre les retardataires à agir.

Bordeaux Métropole souhaite donc encourager un travail législatif sur le sujet pour réduire la mise sur le marché des emballages et des sur-emballages voire pour l'interdire. Travail de long terme, les résultats seront mesurables au-delà du PLPDMA.

#### Public ciblé

Porteur du projet : DGPD / CAB de Bordeaux Métropole

#### Objectif

Mener un travail de lobbying auprès des institutions législatives pour réduire et/ou interdire la mise sur le marché des emballages et des sur-emballages.

#### Potentiel de réduction

Non quantifiable

#### Partenaires mobilisés

#### Étapes clés

2023 – 2024 : Mettre en œuvre un groupe de travail transversal (élus, agents de BM, acteurs économiques) pour rédiger une note de présentation des enjeux et des propositions pour la réduction et l'interdiction des emballages et sur-emballages

2023 – 2026 : Prendre contact avec des élus des institutions législatives pour proposer et argumenter sur la nécessité de réduire voire d'interdire la mise sur le marché des emballages et des sur-emballages.



### Action 16 - Soutenir les filières émergentes de la consigne du verre



Bien que le verre puisse se recycler de nombreuses fois, cette opération a un coût énergétique - et économique - conséquent. C'est pourquoi plusieurs structures s'attachent à développer la consigne sur le territoire de Bordeaux Métropole. C'est également une alternative aux emballages cartons ou plastiques à usage unique. Afin d'accompagner la filière dans son développement, BM souhaite lui apporter son soutien financier.

#### Public ciblé

Acteurs économiques

Porteur du projet : Développement économique de BM

#### Objectif

Soutenir financièrement les structures développant la consigne du verre sur le territoire de Bordeaux Métropole.

#### Potentiel de réduction

1,7 kg/hab

#### Partenaires mobilisés

#### Étapes clés

2022 : Recenser les structures de la filière émergente de la consigne du verre

2022 – 2026 : Apporter un soutien financier à ces structures.



### Action 17 - Promouvoir le STOP pub



Promouvoir et étendre l'utilisation du Stop-pub afin de limiter la distribution de flyers et de publicités souvent jetés. Les imprimés non sollicités représentent en France 2,8 % des DMA. Or apposer un Stop-Pub sur sa boîte aux lettres permet de diminuer de 90 % la publicité reçue et donc jetée. Le gisement d'évitement associé aux imprimés non sollicités étant estimé à environ 13,6 kg/hab/an, la promotion du Stop Pub a un impact réel et efficace sur la production de déchets papiers. En 2019, BM estimait à 30 % la part des boîtes aux lettres équipées d'un Stop Pub.

<b>Public ciblé</b>	Habitants	<b>Porteur du projet :</b> DGPD de Bordeaux Métropole
<b>Objectif</b>	<b>Promouvoir le Stop Pub en communiquant sur son intérêt et en rappelant aux habitants la manière de s'en procurer.</b>	
<u>Potentiel de réduction</u>	<b>2,7 kg/hab</b>	
<b>Partenaires mobilisés</b>	CM Habitat vertical	

#### Étapes clés

2022 – 2026 : Distribuer des Stop Pub à chaque évènement organisé sur les déchets et/ou l'environnement, s'appuyer sur les bailleurs et les communes pour la distribution des Stop Pub.

2022 – 2026 : Communiquer sur la possibilité de commander un Stop Pub auprès de BM et rappeler l'intérêt d'un tel geste.



### Action 18 - Accompagner les associations de commerçants pour la promotion d'une consommation responsable

Cible :  
**DAE**

Le secteur tertiaire représente environ 21 000 entreprises sur le territoire, soit 74 % de professionnels. Parmi elles se trouvent de nombreux commerçants (épiceries, restaurants, boulangeries, boucheries, etc.) générant des restes alimentaires en quantité non négligeable. Quelques initiatives ont vu le jour pour essayer de limiter cette production : développement du vrac qui permet d'acheter la quantité exactement souhaitée, mise en service du gourmet bag qui permet aux clients de repartir d'un restaurant avec leurs restes plutôt que de les jeter.

Bordeaux Métropole souhaite aider ces commerçants dans leur démarche en accompagnant les associations de commerçants dans la promotion de la consommation responsable (vrac, gourmet bag, éco-conditionnalité des aides).

<b>Public ciblé</b>	Habitants	<b>Porteur du projet :</b> DPGD de Bordeaux Métropole
<b>Objectif</b>	<b>Aider les associations représentatives de commerçants générant des restes alimentaires à promouvoir une consommation responsable en ciblant le développement du vrac, du gourmet bag et l'éco-conditionnalité des aides.</b>	
<u>Potentiel de réduction</u>	<b>2,5 kg/hab</b>	
<b>Partenaires mobilisés</b>	Associations de commerçants	

#### Étapes clés

2022 : Organiser une réunion d'échange avec les représentants des associations de commerçants par le Centre économie de proximité de BM, en lien avec le coordinateur économie circulaire de la direction du développement économique, pour identifier les besoins et les attentes vis-à-vis de la promotion d'une consommation responsable.

2022 : Créer et mettre à disposition des associations un kit de communication à destination des commerçants portant sur le vrac et le gourmet bag.

2022 – 2026 : Intégrer l'éco-conditionnalité pour l'attribution des aides à destination des commerçants générateurs de restes alimentaires.



## Axe 4 :

## Lutter contre le gaspillage alimentaire

## Enjeux

Le gaspillage alimentaire se définit comme « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée ». En France, il est évalué à 10 millions de tonnes de déchets par an sur toute la filière (production, transformation, distribution, consommation, restauration collective), soit 150kg/hab/an. La seule part du consommateur correspond à 20 à 30 kg de nourriture gaspillée par foyer, qui sont collectés dans les ordures ménagères résiduelles par le service public de gestion des déchets de Bordeaux Métropole. Il est indispensable de lutter contre le gaspillage alimentaire qui crée non seulement des pertes économiques mais qui a un effet néfaste sur notre environnement (déchets, gaz à effet de serre, etc.) et engendre également des problématiques éthiques (800 millions de personnes souffrent de malnutrition dans le monde et avant la crise sanitaire, 5 millions de français avaient recours à l'aide alimentaire).

A travers les actions de cet axe, Bordeaux Métropole s'engage à lutter contre le gaspillage alimentaire auprès du grand public, des établissements scolaires et des restaurateurs et des professionnels des métiers de bouche.

Objectif global  
de réduction

**1,5 kg/hab**



**Action 19 - Poursuivre les engagements d'accompagnement des communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire et animer le réseau d'acteurs de la lutte du gaspillage en milieu scolaire**



A travers ses précédents programmes de prévention, Bordeaux Métropole a accompagné les communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire grâce à des sensibilisations menées directement dans les établissements. De plus, en 2017 a été créé le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable qui permet d'animer un réseau d'acteurs sur la thématique de l'alimentation, impliquant un travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Enfin, le réseau REGAL Nouvelle-Aquitaine est un réseau d'acteurs pour éviter le gaspillage alimentaire en Nouvelle-Aquitaine, créé et animé par le CREPAQ. C'est un acteur clé qui doit être sollicité pour porter et diffuser les messages de prévention des restes alimentaires.

Bordeaux Métropole souhaite poursuivre son engagement et pérenniser un réseau d'acteurs luttant contre le gaspillage alimentaire.

**Public ciblé**

Administrations

**Porteur du projet :** DPGD de Bordeaux Métropole

**Objectif**

**Accompagner les communes dans leur lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire et animer le réseau d'acteurs impliqués dans cette thématique.**

Potentiel de  
réduction

**0,1 kg/hab**

**Partenaires  
mobilisés**

CCGAD, REGAL Nouvelle-Aquitaine

**Étapes clés**

2022 – 2026 : Animer un groupe de travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire par le CCGAD en conviant tous les acteurs impliqués (1 représentant de BM, financeurs, gestionnaires, fournisseurs, utilisateurs, réseau REGAL).

2022 – 2026 : Animer un réseau d'acteurs engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles (retours d'expériences, partage de méthode, échanges...)



### Action 20 - Déployer des frigos anti-gaspillage



En 2018, les 1er frigos anti-gaspi apparaissent sur le territoire de Bordeaux Métropole. L'objectif de ce système est qu'un usager dépose des aliments qu'il ne pourra pas consommer (excès de quantité, date limite de consommation approchant) afin qu'un autre usager les prenne pour sa propre consommation. Ce type de frigo anti-gaspi peut accueillir des aliments secs, des produits laitiers, des légumes mais pas de viande ni de poisson par sécurité sanitaire, sauf ceux provenant de la restauration collective ou commerciale garantissant un niveau de sécurité sanitaire suffisant. En 2020, 15 frigos anti-gaspi étaient recensés.

Aujourd'hui Bordeaux Métropole souhaite poursuivre cette démarche et déployer de nouveaux frigos anti-gaspi sur son territoire.

<b>Public ciblé</b>	Habitants	<b>Porteur du projet</b> : DPGD de Bordeaux Métropole
<b>Objectif</b>	<b>Encourager les acteurs locaux à mettre en place de nouveaux frigos anti-gaspi sur le territoire de Bordeaux Métropole.</b>	
<u>Potentiel de réduction</u>	<b>Non quantifiable</b>	
<b>Partenaires mobilisés</b>	CREPAQ, Les Frigos solidaires, autres associations concernées	

#### Étapes clés

2022 : Réaliser un diagnostic d'implantation des nouveaux frigos anti-gaspi

2022 – 2026 : Installer des nouveaux frigos anti-gaspi



### Action 21 - Créer et animer un groupement de commandes des restes alimentaires pour les acteurs publics de la Métropole



Afin de limiter les quantités de restes alimentaires jetés avec les OMR de la restauration collective, Bordeaux Métropole travaille à la mise en œuvre d'un groupement de commande pour la gestion des restes alimentaires issus de l'activité publique (restaurants administratifs, restaurants scolaires, crèches, EHPAD, restaurant du CHU, SIVU, Marché d'intérêt national). Les membres de ce groupement sont 12 communes, 5 établissements publics et 7 collèges. Ainsi ce sont 360 points de production qui seront collectés une fois le groupement en place.

<b>Public ciblé</b>	Administrations	<b>Porteur du projet</b> : DPGD de Bordeaux Métropole
<b>Objectif</b>	<b>Limiter les quantités de restes alimentaires dans les OMR des établissements publics en créant un groupement de commandes dédié.</b>	
<u>Potentiel de réduction</u>	<b>1,4 kg/hab</b>	
<b>Partenaires mobilisés</b>		

#### Étapes clés

2021 : Publier le marché pour le groupement de commandes en novembre 2021

2022 – 2024 : Mettre en place la collecte pour les 360 points de production du groupement

2023 – 2025 : Suivre le marché.



## Axe 5 : Réduire et valoriser in situ les végétaux et déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine

### Enjeux

Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux. D'autre part, les déchets de cuisine doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cet axe est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine et l'amélioration de la valorisation in situ des déchets verts sur le territoire en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource pour les sols.

Objectif global de réduction

**8,6 kg/hab**



### Action 22 - Promouvoir le jardinage zéro déchet auprès des habitants (broyage et jardinage naturel)



De nombreuses solutions existent pour limiter la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets : Bordeaux Métropole souhaite ainsi promouvoir auprès des habitants les bénéfices du jardinage au naturel (choix de végétaux à croissance lente, mulching, etc.). De plus, BM souhaite poursuivre et faire connaître sa démarche de subventionnement de broyeurs partagés et développer des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière par les habitants, afin de diminuer les végétaux à traiter puisque les usagers utilisent leur broyat comme paillage ou apport brun pour le compostage. En 2019, 124 foyers avaient bénéficié de la subvention pour 53 broyeurs.

**Public ciblé**

Habitants

**Porteur du projet** : DPGD de Bordeaux Métropole

**Objectif**

**Développer le jardinage zéro déchet en formant les habitants au jardinage naturel et en subventionnant l'achat de broyeurs partagés.**

Potentiel de réduction

**0,6 kg/hab**

**Partenaires mobilisés**

#### Étapes clés

2022 – 2026 : Communiquer sur le subventionnement de broyeurs partagés et sur les opérations de broyage en centres de recyclage et sur l'espace public.

2022 – 2026 : Étendre la distribution du guide "jardiner autrement".

2022 – 2026 : Poursuivre les opérations de broyage en centres de recyclage et sur l'espace public.

2022 – 2026 : Organiser des formations au jardinage naturel.



### Action 23 – Développer le compostage individuel



Faire connaître et déployer le compostage individuel comme solution prioritaire de gestion des biodéchets pour les usagers en habitat pavillonnaire disposant de terrain suffisamment grand sur le territoire de la Métropole (environ 200 m<sup>2</sup>). La mise en place d'un service de livraison à domicile d'un "kit compostage" permettra de mobiliser plus facilement les usagers.

#### Public ciblé

Habitants

Porteur du projet : DPGD de Bordeaux Métropole

#### Objectif

**Atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade**

#### Potentiel de réduction

**4,9 kg/hab**

#### Partenaires mobilisés

Mairies

#### Étapes clés

2022 : Mettre en place les premières livraisons à domicile du « kit compostage individuel »

2023 – 2026 : Poursuivre le déploiement



### Action 24 – Développer le compostage partagé



Faire du compostage partagé la solution de gestion des biodéchets prioritaires sur le périmètre extra-rocade de la Métropole en complétant la mise en place et le suivi de base des sites par le déploiement d'une « régie de compostage » en charge de la gestion opérationnelle des sites (retournement, broyats, évacuation maturat, petit entretien...).

La zone intra-rocade présentant des difficultés d'implantation opérationnelle des sites de compostage sera équipée en sites de compostage partagé en fonction des opportunités qui se présentent (sites volontaires, place disponible...).

#### Public ciblé

Habitants

Porteur du projet : DPGD de Bordeaux Métropole

#### Objectif

**Couvrir la totalité de l'habitat collectif extra-rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra-rocade en fonction des opportunités**

#### Potentiel de réduction

**3,1 kg/hab**

#### Partenaires mobilisés

Mairies, bailleurs, syndicats

#### Étapes clés

2022 – 2026 : Poursuivre le déploiement des sites de compostage partagés (animation et suivi)

1<sup>er</sup> semestre 2022 : Recruter un chargé de mission dédié aux biodéchets (dont le compostage partagé)

2<sup>ème</sup> semestre 2022 : Planifier avec le service Prévention - Montage la cellule opérationnelle de Régie de compostage

Fin 2022 : Démarrer la gestion opérationnelle des sites déployés

2023 – 2026 : Monter en puissance du service de déploiement et gérer le compostage partagé



### Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en point d'apport volontaire



Déployer sur la totalité de la zone intra-rocade des points d'apport volontaire de collecte des restes de cuisine sous le format d'abri bacs à contrôle d'accès avec badges. Les usagers sont équipés de bioseaux et/ou de sacs kraft, pour trier leurs restes de cuisine dans leur logement. Le kit de tri est distribué en porte à porte et donne lieu à une sensibilisation de l'usager sur le geste de tri et une information sur les dispositifs à proximité. Les restes de cuisine sont orientés vers des filières de valorisation énergétique et/ou organique (méthanisation et/ou compostage industriel).

#### Public ciblé

Habitants, professionnels  
petits producteurs

**Porteur du projet :** DPGD de Bordeaux Métropole

#### Objectif

**Valoriser un maximum de restes alimentaires présents dans les OMR lorsque les contraintes urbanistiques ne permettent pas d'envisager des solutions de gestion in situ**

#### Potentiel de réduction

**0 kg/hab**

#### Étapes clés

2022 : Préparer la mise en œuvre de la collecte : recrutement d'un chargé de mission, études d'implantation des PAV et des composteurs collectifs, rédaction des marchés de fournitures et marché de collecte, plan de communication, concertation et sensibilisation des habitants

2023 et 2025 : Déployer la mise en œuvre sur le territoire



### Action 26 - Mettre en place une collecte séparée des restes de cuisine par une collecte innovante dans l'hypercentre de Bordeaux



Mettre en place un service de collecte innovante bas carbone de type vélo sur l'hypercentre de Bordeaux pour répondre aux contraintes urbanistiques et de stockage fortes à travers 2 actions réalisées par les mêmes acteurs :

- Permanences pour recueillir les apports des usagers à proximité. Un kit de tri est distribué en porte à porte et donne lieu à une sensibilisation.

- Lorsque des sites d'apport volontaire en abri bacs ont été installés, une collecte de ces bacs pourra se faire via le moyen adopté pour la collecte innovante bas carbone.

Les professionnels peuvent être dotés de bacs individuels collectés par la collecte bas carbone à travers une Redevance Spéciale. Ils peuvent aussi faire appel à d'autres prestataires privés.

Les restes alimentaires sont orientés vers des filières de valorisation énergétique et/ou organique.

#### Public ciblé

Habitants, professionnels

**Porteur du projet :** DPGD de Bordeaux Métropole

#### Objectif

**Valoriser un maximum de restes alimentaires présents dans les OMR lorsque les contraintes urbanistiques ne permettent pas d'envisager des solutions de gestion in situ ni de conteneurisation**

#### Potentiel de réduction

**0 kg/hab**

#### Partenaires mobilisés

Association de prestations à vélo, acteurs de l'ESS

#### Étapes clés

2022 : Préparer la mise en œuvre de la collecte : recrutement d'un chargé de mission, définition des tournées vélos, rédaction des marchés de collecte, plan de communication, concertation et sensibilisation des habitants

2023 et 2025 : Déployer la mise en œuvre sur le territoire



## Axe 6 : Développer le réemploi pour allonger la durée de vie des objets

### Enjeux

De nombreux objets sont déposés régulièrement en centres de recyclage ou dans les ordures ménagères résiduelles alors qu'ils pourraient être réutilisés ou réparés. La métropole souhaite prolonger la durée de vie des objets et participer au développement d'une économie circulaire sur le territoire en favorisant l'échange, le réemploi, le prêt, le don et la réparation. Dans le cadre de cet axe, Bordeaux Métropole vise à privilégier le réemploi avant le recyclage et sensibiliser les usagers aux alternatives existantes sur le territoire (filière réemploi, recyclerie) ainsi que de les informer sur les bonnes pratiques possibles afin d'allonger la durée de vie des biens.

Objectif global de réduction

**14,6 kg/hab**



### Action 27 - Etudier la mise en place d'un « Allo 2<sup>nd</sup>e vie » en partenariat avec des associations



Certains objets sont actuellement jetés avec les OMR alors qu'ils sont encore utilisables. Pour certains usagers, cela résulte d'une difficulté à se rendre dans un espace de réemploi. Bordeaux Métropole souhaite donc lancer une réflexion avec des associations partenaires pour proposer un service d'enlèvement de mobiliers et d'objets (en bon état) aux personnes à mobilité réduite et aux seniors.

#### Public ciblé

Habitants

**Porteur du projet : DPGD de Bordeaux Métropole**

#### Objectif

**Réfléchir à un service d'enlèvement de meubles et d'objets en état de fonctionnement aux personnes à mobilité réduite et aux seniors, en partenariat avec des associations.**

#### Potentiel de réduction

**Non quantifiable**

#### Partenaires mobilisés

Associations de réemploi

#### Étapes clés

2022 – 2023 : Créer et animer un groupe de travail pour réfléchir à la mise en place d'un service « Allo 2<sup>nd</sup>e vie » : quelles modalités ? Quelles cibles ?



### Action 28 - Accompagner techniquement la structuration du réseau des ressourceries à l'échelle métropolitaine



Le développement de l'offre de réemploi nécessite de structurer le réseau des ressourceries de manière efficace pour partager les bonnes pratiques, faciliter les échanges, encourager un développement efficient et mettre en lien tous les acteurs du réemploi.

Bordeaux Métropole souhaite accompagner la structuration de cette filière en dédiant du temps à la mise en réseau des acteurs.

<b>Public ciblé</b>	Acteurs économiques	<b>Porteur du projet</b> : Développement économiques de BM
<b>Objectif</b>	<b>Développer le réseau des ressourceries en consacrant du temps à la mise en lien des acteurs.</b>	
<u>Potentiel de réduction</u>	<b>Non quantifiable</b>	
<b>Partenaires mobilisés</b>	Région acteur structurant	

#### Étapes clés

2022 : Recruter un agent à temps partiel dédié à la structuration du réseau

2022 – 2026 : Accompagner les acteurs pour faire vivre le réseau



### Action 29 - Accompagner le projet Ikos



Ikos est un projet de village du réemploi. Bordeaux Métropole apporte un soutien technique et financier au projet (ESS et foncier économique)

<b>Public ciblé</b>	Acteurs économiques	<b>Porteur du projet</b> : Développement économique de BM
<b>Objectif</b>	<b>Participer à la réalisation du projet Ikos en apportant un soutien technique et financier aux porteurs du projet.</b>	
<u>Potentiel de réduction</u>	<b>8,6 kg/hab</b>	
<b>Partenaires mobilisés</b>		

#### Étapes clés

2022 – 2023 : Proposer des réunions de travail régulières pour faire un point sur l'avancement du projet et être à disposition des porteurs du projet en cas de question.

2024 – 2026 : Suivre la mise en œuvre du projet une fois lancé par des échanges réguliers avec les responsables



### Action 30 - Développer les boîtes à dons dans les lieux ouverts au public



Les boîtes à dons sont des « boîtes » (= cabane, lieu) installées dans un espace public qui permet aux usagers de récupérer ou de déposer tous les objets qu'ils ne veulent pas jeter et qui pourraient éventuellement servir à quelqu'un d'autre. Ces boîtes commencent à se développer sur le territoire de Bordeaux Métropole. La Métropole souhaite encourager cet engouement. Des lieux devront être choisis en accord avec les communes. Bordeaux Métropole prenant en charge le coût de la mise à disposition de ces équipements.

<b>Public ciblé</b>	Habitants	<b>Porteur du projet</b> : DPGD de Bordeaux Métropole
<b>Objectif</b>	<b>Aider au développement des boîtes à dons sur le territoire par un soutien financier.</b>	
<u>Potentiel de réduction</u>	<b>Non quantifiable</b>	
<b>Partenaires mobilisés</b>	Communes	

#### Étapes clés

2022 : Lancer un marché pour l'installation de 5 boîtes à dons par an

2022 – 2026 : Echanger avec les communes pour déterminer les lieux les plus pertinents pour implanter les boîtes à dons



### Action 31 - Mettre en place six aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur des quartiers et des villes pour permettre d'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.



Identifier six sites de 400 à 800 m<sup>2</sup> en milieu urbain (place de marchés, place des Quinconces) qui seront investis plusieurs fois par an (idéalement 1 fois par mois) sur une journée par un dispositif technique et d'accueil en vue de réemployer puis de valoriser le cas échéant les déchets des usagers en milieu très urbain. Cela se traduit par la présence d'agents d'accueil et d'orientation, de plusieurs agents de sensibilisation ainsi que du matériel nécessaire au dépôt d'objets de réemploi et de valorisation : caisson maritime de réemploi, benne mobilier, caisson DEEE, benne bois...

<b>Public ciblé</b>	Habitants	<b>Porteur du projet</b> : DPGD de Bordeaux Métropole
<b>Objectif</b>	<b>Apporter une solution de réemploi et de valorisation aux usagers en milieu urbain à distance des centres de recyclage et/ou dépourvus de moyens de déplacement</b>	
<u>Potentiel de réduction</u>	<b>0,5 kg/hab</b>	
<b>Partenaires mobilisés</b>	Communes, acteurs du réemploi	

#### Étapes clés

1<sup>er</sup> semestre 2022 : Recruter un chargé de mission « Centres de recyclage/ressources »

2022 : Identifier des sites potentiels sur les zones identifiées - échanges avec les mairies

2023 : Expérimenter les premiers sites

2024 : Déployer sur l'ensemble des sites à une fréquence d'une fois par mois

2025 : Atteindre le rythme de croisière


**Action 32 - Moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi**


Faire évoluer le réseau de centres de recyclage actuels vers une refonte du dispositif comprenant 2 volets

- Travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage actuels pour les faire évoluer et mettre en place le réemploi
- Travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centres de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'utilisateur et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000 m<sup>2</sup>).
- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pieds d'immeuble ou dans des parkings

Cette action se met en œuvre progressivement jusqu'à horizon 2030. Fin 2026, 2 centres de ressources sont opérationnels et les cinq sites identifiés sont modernisés pour développer le réemploi.

**Public ciblé**

Habitants

**Porteur du projet :** DPGD de Bordeaux Métropole

**Objectif**

**Faire évoluer le réseau de centres de recyclage pour intégrer le réemploi**

Potentiel de réduction

**5,5 kg/hab**

**Partenaires mobilisés**

Communes, acteurs du réemploi

**Étapes clés**

1<sup>er</sup> semestre 2022 : Recruter un chargé de mission « Centre de recyclages/ressources »

2022 : Planifier et AMO - modernisation d'un site

2023 : AMO construction des centres de ressources - modernisation d'un site

2024 : Moderniser un site et construire un centre de ressources

2025 : Moderniser deux sites

2026 : Moderniser un site et construire un centre de ressources



## Axe 7 : Réduire les déchets des entreprises

### Enjeux

Environ 20 % des DMA sont des déchets des activités économiques d'après une étude de l'ADEME menée en 2016 à l'échelle nationale. Il est donc indispensable d'accompagner les professionnels utilisant le service public de prévention et de gestion des déchets dans une démarche de réduction de leur production.

Objectif global de réduction

**1 kg/hab**



**Action 33 - Encourager la mise en place de réseaux d'entreprises travaillant sur la prévention**

Cible :  
**DAE**

Afin de réduire leur production de déchets, les entreprises peuvent s'organiser entre elles pour partager des bonnes pratiques ou pour réfléchir à d'éventuelles synergies entre structures géographiquement proches. Des réseaux d'entreprises sont ainsi en train d'essaimer sur le territoire de Bordeaux Métropole, notamment dans le cadre de démarche d'écologie industrielle et territoriale.

Bordeaux Métropole souhaite développer ce type de réseaux qui travaillent sur la prévention des déchets.

**Public ciblé**

Acteurs économiques

**Porteur du projet :** Développement économique de BM

**Objectif**

**Favoriser la mise en place de réseaux d'entreprises travaillant sur la prévention des déchets en facilitant leur création et leur animation.**

Potentiel de réduction

**Non quantifiable**

**Partenaires mobilisés**

Bordeaux Techno West, GIP GPV

### Etapes clés

2022 : Recruter un coordinateur Economie circulaire, travaillant à mi-temps sur la thématique des réseaux d'entreprises

2022 – 2026 : Mettre en réseau et animer des réunions pour faciliter les échanges entre les entreprises


**Action 34 - Informer les entreprises de leurs obligations réglementaires et leur fournir des outils pour s'y conformer**

 Cible :  
**DAE**

Une étude de l'ADEME, réalisée en 2016, montre la méconnaissance des entreprises vis-à-vis de leurs déchets : 56 % des PME ignorent la quantité de déchets qu'elles produisent et 9 sur 10 ne connaissent pas le montant des charges associées à la gestion des déchets. Or ces professionnels sont partie prenante du SPPGD et représentent presque un quart des DMA collectés. Il est donc nécessaire de les informer de leurs obligations réglementaires (tri à la source des biodéchets, décret 5 flux, etc.) et leur rappeler les outils dont ils disposent pour s'y conformer (éco-défis des Chambres consulaires par exemple).

**Public ciblé**

Acteurs économiques

**Porteur du projet** : DPGD de Bordeaux Métropole

**Objectif**
**Accompagner les entreprises dans leurs démarches pour respecter leurs obligations réglementaires vis-à-vis des déchets en leur rappelant les enjeux et les outils à disposition.**
Potentiel de réduction
**1,2 kg/hab**
**Partenaires mobilisés**

Développement économique de Bordeaux Métropole, CCI, CMA, CAPEB

**Étapes clés**

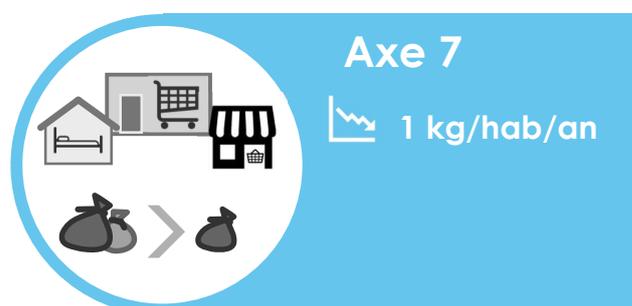
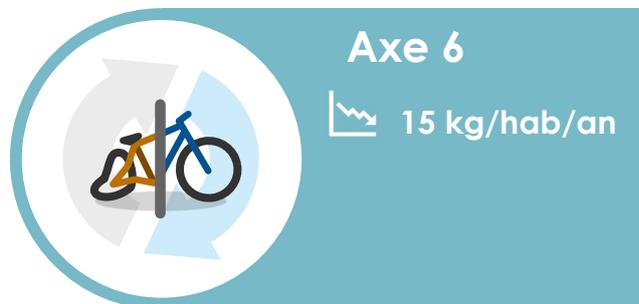
2022 – 2026 : Mettre en œuvre une convention avec les chambres consulaires (CMA, CCI) pour poursuivre les éco-défis (150 par an)

2022 – 2026 : Animer des réunions d'information en partenariat avec les têtes de réseaux professionnels

2022 – 2026 : Améliorer et diffuser des supports de communication à destination des professionnels

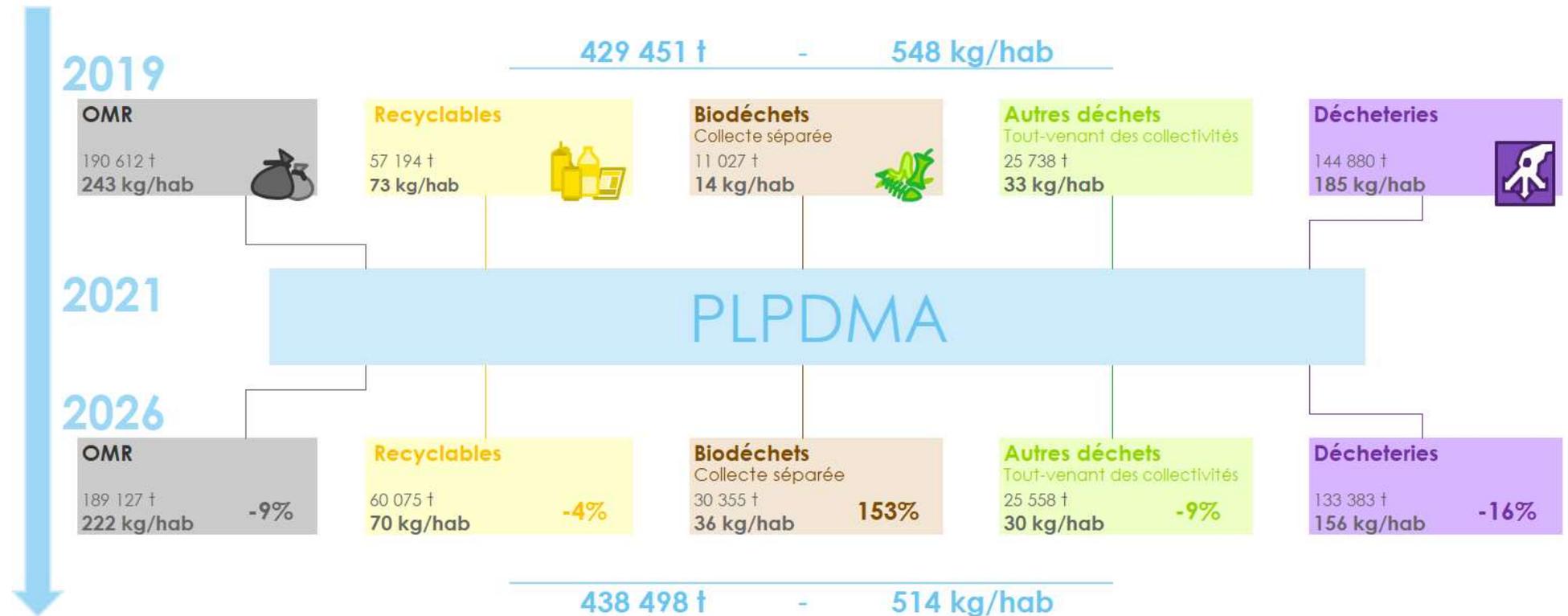
# Bilan du PLPDMA

## I. Synthèse des tonnages évités par axe



Ainsi, le PLPDMA permet d'éviter 30 000 tonnes de déchets. Les moyens humains et financiers nécessaires sont en cours d'estimation.

## II. Bilan des performances



Ainsi le **PLPDMA de Bordeaux Métropole devrait permettre d'atteindre l'objectif réglementaire de réduction de 15 % des DMA d'ici 2030**. Atteindre 514 kg/hab en 2026 correspond en effet à une dynamique pertinente pour être à 478 kg DMA/hab en 2030.

### III. Le PLPDMA dans le Plan Stratégique Déchets de Bordeaux Métropole

---

Le PLPDMA s'inscrit dans une politique de prévention et de gestion des déchets plus large, définie par le Plan Stratégique Déchets de Bordeaux Métropole. Il en est la 1<sup>ère</sup> brique.

A travers le Plan Stratégique Déchets, plusieurs objectifs de réduction et de valorisation sont visés :

- **Valoriser en second lieu ce qui n'a pas pu être réduit en amont** : 65 % de valorisation matière à l'horizon 2035 avec un objectif intermédiaire à 55% en 2025 ;
- **Étendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et harmoniser les couleurs des contenants** avant début 2023 ;
- **Séparer ou recycler à la source les biodéchets** d'ici 2023 ;
- **Développer le réemploi** et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de réparation ou de réutilisation pour atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de déchets ménagers en 2030

**Le PLPDMA participe à l'atteinte de ces objectifs.**

## Glossaire

**AAP** : Appel à projet

**ADEME** : Agence de la transition écologique

**AGEC** : Loi de lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire dite loi AGEC

**AMO** : Assistance à maîtrise d'ouvrage

**BM** : Bordeaux Métropole

**BTP** : Bâtiments et travaux publics

**CAB** : Cabinet du Président de Bordeaux Métropole

**CAPEB** : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

**CCES** : Commission consultative d'élaboration et de suivi

**CCGAD** : Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable

**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie

**CHU** : Centre hospitalier universitaire

**CMA** : Chambre des métiers et de l'artisanat

**CREPAQ** : Centre ressource d'écologie pédagogique de Nouvelle-Aquitaine

**DACP** : Direction de l'achat et de la commande publique de Bordeaux Métropole

**DAE** : Déchets d'activités économiques

**DEEDD** : Direction de l'énergie, de l'écologie et du développement durable de Bordeaux Métropole

**DEEE** : Déchets d'équipements électriques et électroniques

**DPGD** : Direction Prévention et gestion des déchets de Bordeaux Métropole

**DMA** : Déchets ménagers et assimilés

**EHPAD** : Etablissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes

**ESS** : Economie sociale et solidaire

**ETP** : Equivalent temps plein

**GIP GPV** : Groupement d'intérêt public grand projet des villes

**GMS** : Grandes et moyennes surfaces

**OMR** : Ordures ménagères résiduelles

**PCAET** : Plan climat-air-énergie territorial

**PLPD** : Programme local de prévention des déchets

**PLPDMA** : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

**PLU** : Plan local d'urbanisme

**PRPGDMA** : Programme régional de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

**REGAL** : Réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire

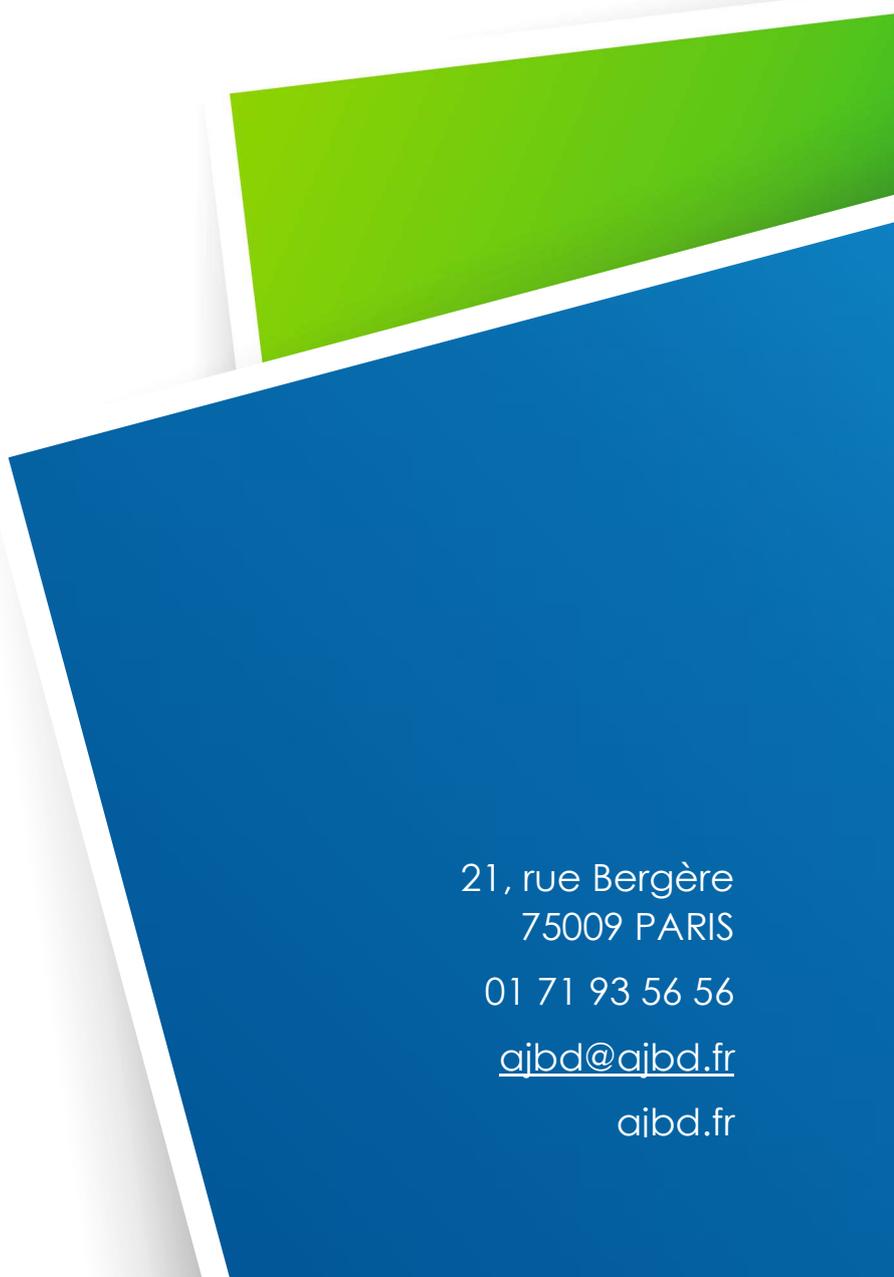
**RS** : Redevance spéciale

**SIVU** : Syndicat intercommunal à vocation unique

**SPASER** : Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

**TEOM** : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

**TZDZG** : Territoire zéro déchets zéro gaspillage



21, rue Bergère  
75009 PARIS

01 71 93 56 56

[ajbd@ajbd.fr](mailto:ajbd@ajbd.fr)

[ajbd.fr](http://ajbd.fr)